

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Régularisation d'une extension du camping "Domaine Le Pommier", sis sur la commune de Villeneuve-de-Berg, en ARDECHE

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
42° Terrains de camping et caravanage a) permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs.	Le projet consiste en la régularisation administrative du camping "Domaine Le pommier", concernant la capacité d'accueil du camping (110 emplacements à régulariser) et le périmètre autorisé.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Permis d'aménager pour une extension d'emprise du camping "Domaine Le Pommier", sis sur la commune de Villeneuve-de-Berg dans le cadre de la régularisation de 110 emplacements dont 37 emplacements au sein de l'emprise autorisée actuellement et 73 emplacements dans l'emprise demandée en extension. Cette régularisation permettrait de passer de 611 emplacements autorisés actuellement à 721 au total.

4.2 Objectifs du projet

Régulariser la situation juridique et administrative pour 110 emplacements du camping "Domaine Le Pommier" dans le cadre d'un permis d'aménager pour une extension d'emprise du camping.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

110 emplacements existants seront régularisés suite à la l'approbation du PLU de la commune de Villeneuve-de-Berg en 2016.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet de régularisation d'emprise fera l'objet d'un permis d'aménager.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli dans le cadre d'un projet de permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Nombre d'emplacements à régulariser	110 emplacements
Superficie de l'emprise actuelle autorisée	39ha 28a 90ca
Superficie demandée en extension (qui correspond à 73 emplacements à régulariser)	1ha 9a

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Section A : parcelles 222, 227,
385, 388, 474, 477, 509
Lieu dit "Pommiers"
07170 VILLENEUVE DE BERG

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 ° 30 ' 19 " ___ Lat. 44 ° 34 ' 28 " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

arrêté préfectoral du 13 juillet 2010 accordant le PA

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les travaux sont déjà réalisés car il s'agit de régulariser des emplacements existants.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de Villeneuve-de-Berg est dotée d'un document d'urbanisme de type PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui a été approuvé par délibération n°2016-092 du Conseil Municipal le 11/07/2016. Il inscrit le terrain du projet en zone UL : Zone Urbaine de Loisir.
La zone UL correspond au site d'implantation du parc résidentiel de loisirs des Pommiers. Il s'agit d'un secteur exclusivement touristique.
Une partie de la zone est située en zone inondable liée à la rivière la Claduègne mais les 107 emplacements concernés par la demande de régularisation ne sont pas concernés par cette zone inondable.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques Inondation (PPRI) de la Claduègne sur la commune de Villeneuve-de-Berg, qui a été approuvé le 10/08/2016. Les emplacements concernés par le projet de régularisation ne se trouvent pas dans la zone inondable.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent sur la commune ou à proximité du camping Le Pommier.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'alimentation en eau potable du secteur est assurée par le SIVOM Olivier de Serres.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de régularisation concerne des emplacements dans des secteurs non boisés.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité du camping, uniquement de type résidentielle, n'est pas à l'origine d'émissions sonores particulières. Ce projet s'insère à proximité d'une route nationale déjà à l'origine d'émissions sonores. Le règlement intérieur du camping (qui est très familial) impose le silence entre 23h et 7h.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées de chaque emplacement sont collectées et traitées par la station d'épuration du camping (filtres plantés de roseaux d'une capacité de 2500 E.H.).</p> <p>Cette unité de traitement a été dimensionnée pour accepter les effluents de 750 emplacements.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'emprise du projet ne fait l'objet d'aucune utilisation particulière : pas de culture, ni d'exploitation forestière.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une régularisation et il n'existe pas d'autres projets connus susceptibles d'être autorisés par les documents d'urbanisme de Villeneuve-de-Berg et Mirabel.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet consiste à régulariser 110 emplacements dans le camping existant "Domaine Le Pommier", qui compte actuellement 611 emplacements autorisés. Sur les 110 emplacements à régulariser, 37 se trouvent au sein de l'emprise autorisée et 73 en dehors de cette emprise mais en continuité de l'exploitation actuelle (cf. annexe "Photographies des zones concernées par le projet de régularisation").

Cela limite les impacts, notamment paysagés, et sur l'environnement.

Les travaux de mise en place des plate-formes d'emplacements et des réseaux ont déjà été effectués.

Le site du projet n'appartient à aucun périmètre de protection, d'inventaire ou encore réglementaire (ZNIEFF, NATURA 2000,...).

Compte tenu de tous ces éléments, il ne nous paraît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale avec étude d'impact pour ce projet.

N.B.: Les 37 emplacements à régulariser situés dans l'emprise du camping autorisé n'ont pas nécessité la réalisation d'un permis d'aménager. En effet, les propriétaires de campings ont la possibilité, au sein du périmètre autorisé de leur camping, d'augmenter le nombre d'emplacements dans la limite de 10 % de leur capacité d'accueil autorisée (soit 61 emplacements pour le camping du Domaine le Pommier actuellement).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Villeneuve-de-Berg

le,

30 novembre 2016

Signature


SCI LE POMMIER
 07170 VILLENEUVE de BERG
 Tél. 04 75 94 82 81
 Fax 04 75 94 83 80
 RCS AUBENAS 322 556 317
 SIRET 322 556 317 00012



LOCALISATION GÉNÉRALE DU PROJET

ILLUSTRATION N° 1

N° DOSSIER : IE161318



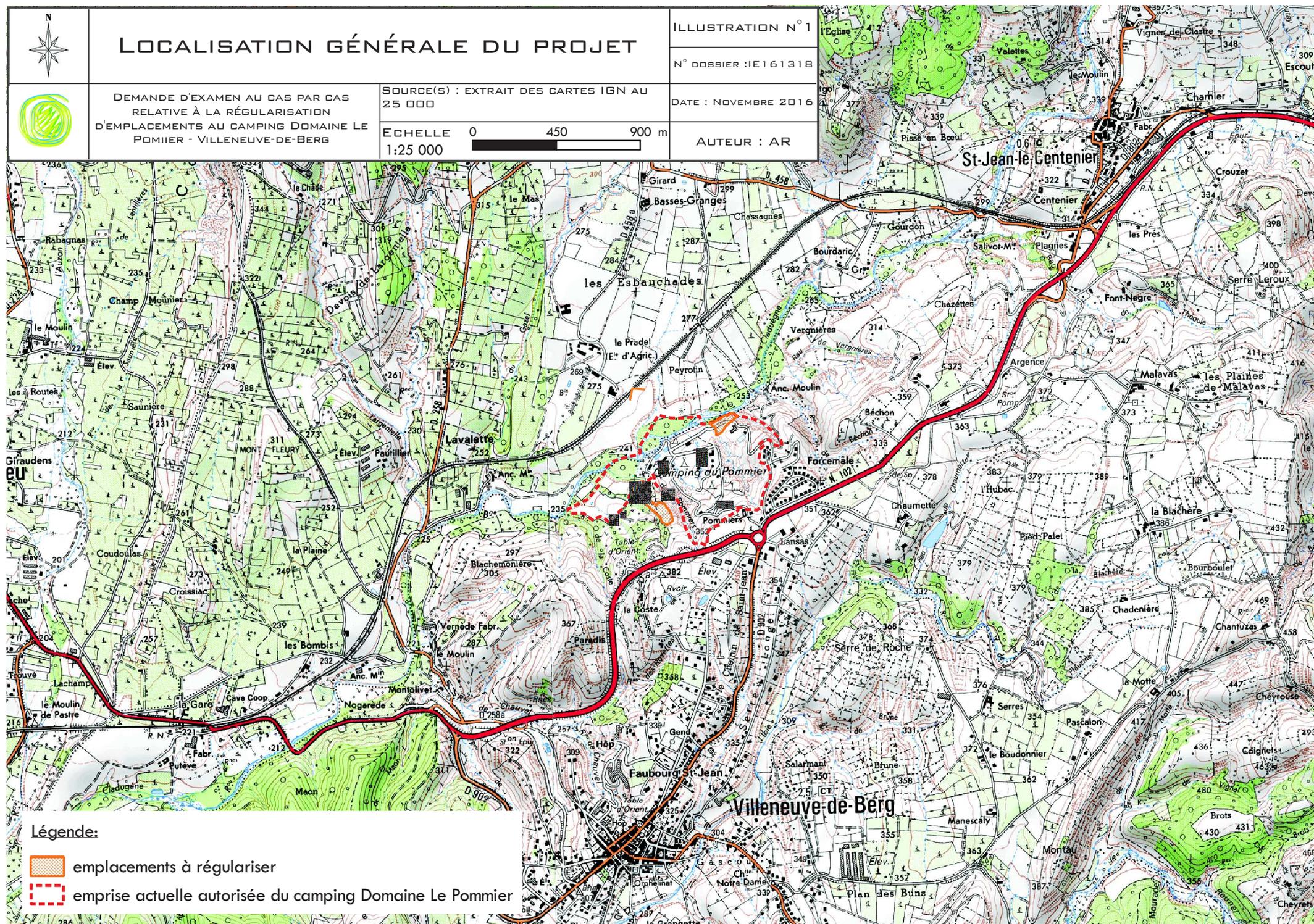
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
RELATIVE À LA RÉGULARISATION
D'EMPLACEMENTS AU CAMPING DOMAINE LE
POMMIER - VILLENEUVE-DE-BERG

SOURCE(S) : EXTRAIT DES CARTES IGN AU
25 000

DATE : NOVEMBRE 2016

ECHELLE 0 450 900 m
1:25 000

AUTEUR : AR

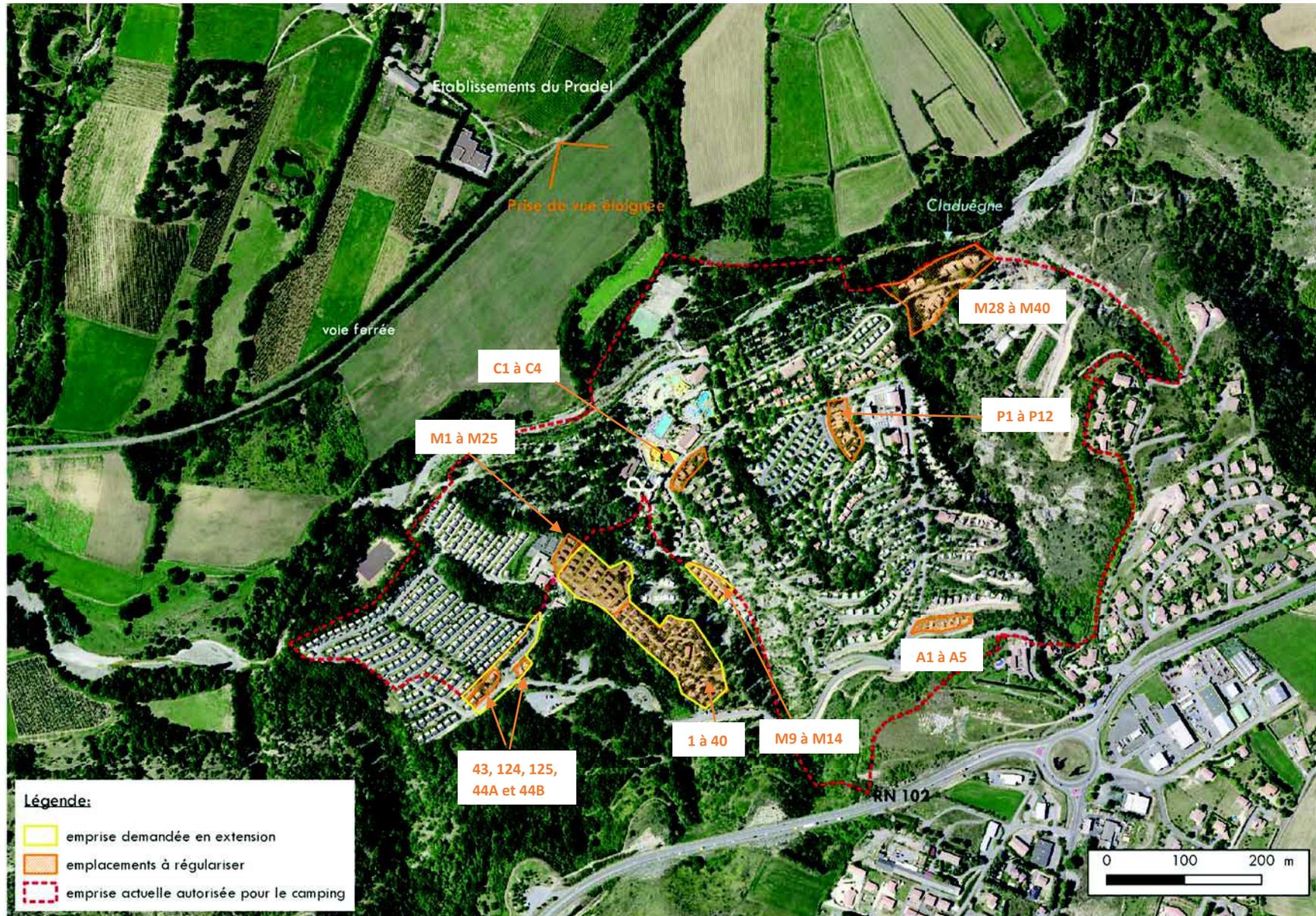


Légende:

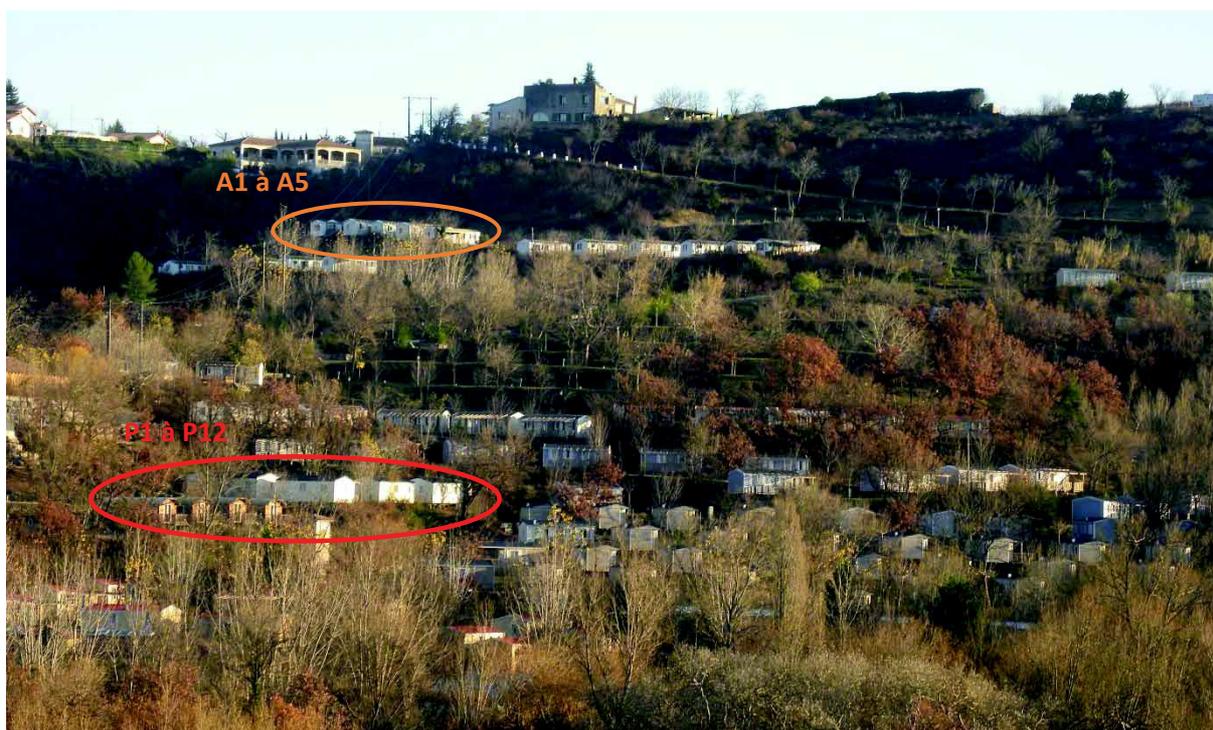
 emplacements à régulariser

 emprise actuelle autorisée du camping Domaine Le Pommier

ANNEXE : PHOTOGRAPHIES DES ZONES CONCERNEES PAR LE PROJET DE REGULARISATION



Photographie aérienne avec localisation du camping et de la prise de vue éloignée (QGIS)



Prise de vue n°1 : Emplacements P1 à P12 et A1 à A5 vus depuis le Pradel en face, à hauteur de la voie ferrée (cliché du 30/11/2016)

Emplacements P1 à P12 :



Emplacements P1 à P8 (cliché du 30/11/2016)



Emplacements P9 à P12 (cliché du 30/11/2016)

Emplacements A1 à A5 :



Emplacements A1 à A5 (cliché du 30/11/2016)

Emplacements C1 à C4 :



Prise de vue n°1 : Emplacements C1 à C4 vus depuis le Pradel en face, à hauteur de la voie ferrée (cliché du 30/11/2016)

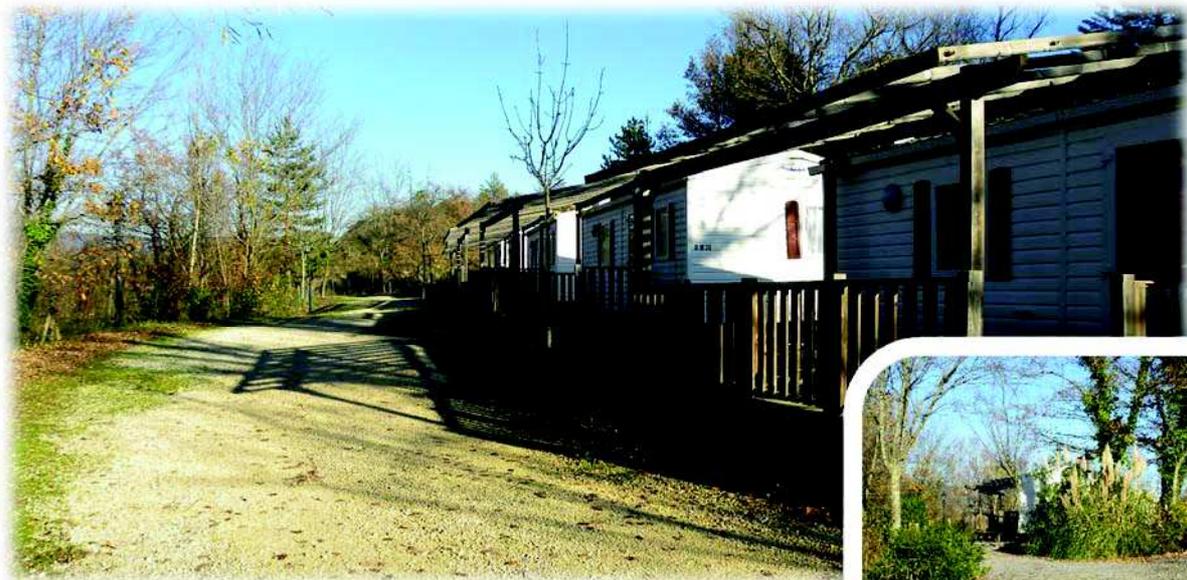


Emplacements C1 à C4 (cliché du 30/11/2016)

Emplacements M28 à M40 :



Vue d'ensemble des emplacements M28 à M40 (cliché du 30/11/2016)



Emplacements M35 à M39 (cliché du 30/11/2016)





Emplacements M28, 29, 40 vus depuis les emplacements M30 à 34 (cliché du 30/11/2016)



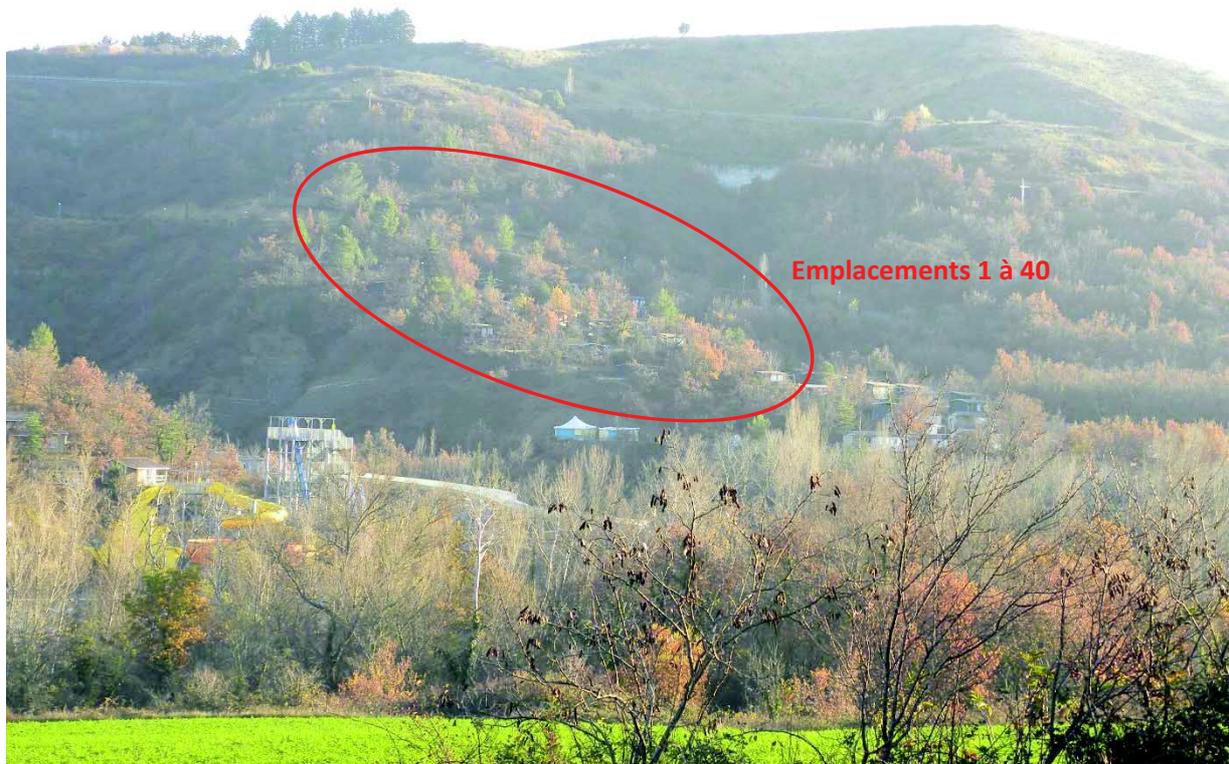
Emplacements M30 à M34 (cliché du 30/11/2016)

Emplacements M9 à M14 :



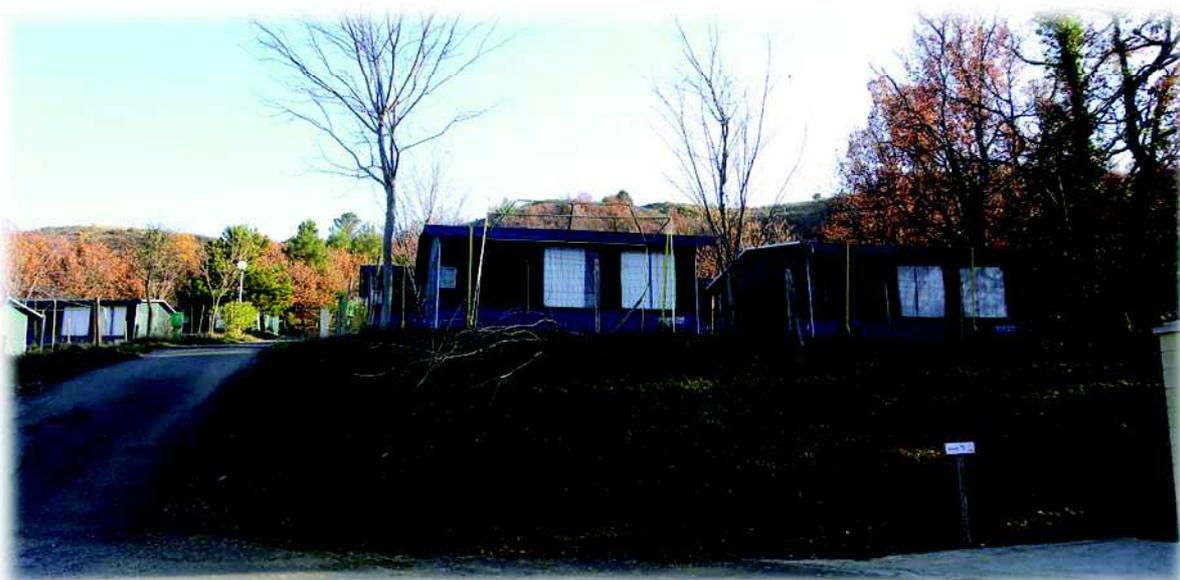
Emplacements M9 à M14 (clichés du 30/11/2016)

Emplacements 1 à 40 :



*Prise de vue n°1 : Emplacements 1 à 40 vus depuis le Pradel en face, à hauteur de la voie ferrée
(cliché du 30/11/2016)*





Emplacements 1 à 40 (clichés du 30/11/2016)

Emplacements 43, 124, 125, 44A et 44B :



Emplacements 44A et 44B (cliché du 30/11/2016)

Vue éloignée :



Panorama du camping Domaine Le Pommier depuis l'autre rive de la Claduègne, depuis la voie ferrée à hauteur du Pradel (clichés du 30/11/2016)